



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS
CANTON DE MALESHERBES

MAIRIE DE MONTLIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 24 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 17/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/02/2025.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. LECARDEUR Jean-François, M. MONTIER Tanguy

Excusé ayant donné procuration : M. DEJARDIN Mathieu à M. BEAUDEAU Didier

Absents : M. BERTRAND Charles, M. PEGUY Thierry

Secrétaire de séance : M. MONTIER Tanguy

D2025_09 – Cimetière - Devis complémentaire

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer un devis complémentaire concernant les travaux de reprise de concessions qui ont débuté en janvier 2025 pour les 2 tranches.

En effet, les employés des Pompes Funèbres ont découverts 2 caveau en briques.

A cet effet, il présente le devis complémentaire des Pompes Funèbres Patard-Pinturier de 2 375,00 HT (2 850,00 TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** le devis des Pompes Funèbres Patard-Pinturier de 2 375,00 HT (2 850,00 TTC).
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/02/2025

Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier

Le Secrétaire de séance,
M. MONTIER Tanguy




